



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 19 mai 2023 à 7 h 00  
**Endroit : Vidéoconférence TEAMS**

ORDRE DU JOUR

---

1. Adoption de l'ordre du jour \*

|                                            |          |        |        |
|--------------------------------------------|----------|--------|--------|
| Déclaration d'intérêt des administrateurs; | Décision | 2 min. | 7 h 00 |
|--------------------------------------------|----------|--------|--------|

2. Suivi sur les festivals Métro Métro et Fuego Fuego

|            |         |        |
|------------|---------|--------|
| Discussion | 45 min. | 7 h 02 |
|------------|---------|--------|

3. Levée de la séance

\* Documents transmis

\*\*Documents séance tenante



**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 7 h 00 par vidéoconférence, le 19 mai 2023.

**Les membres suivants ont participé à la réunion :**

M<sup>mes</sup> Annie Bernard  
Chantal Bilodeau  
Julie Favreau-Lavoie  
Francine Labelle  
Sylvia Morin  
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Pierre Laporte, président du conseil  
Michel Labrecque, président-directeur général  
Éric Albert  
Pierre Bellerose  
François Dépelteau

**Le membre suivant était absent lors de la réunion :**

M. Alain Lavoie

**Étaient présents à titre d'invités :**

M<sup>mes</sup> Joëlle Brodeur  
Laurence Coll

MM. Sylvain Bédard  
Cédric Essiminy  
Yannick Gareau  
Alain Larochelle

**Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :**

M<sup>e</sup> Denis Privé

---

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

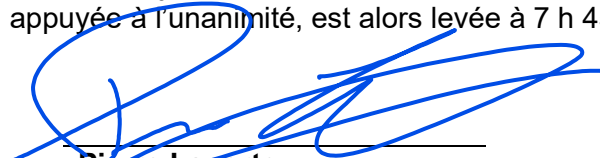
Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

**2. Suivi sur les festivals Métro Métro et Fuego Fuego**

Le Parc olympique a appris que de nouvelles informations obtenues par le Service de Police de la Ville de Montréal peuvent potentiellement mener à la révocation du permis d'alcool du promoteur des festivals Métro Métro et Fuego Fuego, ce qui met potentiellement en péril la tenue de ces deux festivals. Une audience à cet effet est prévue ce matin le 19 mai 2023 à 9h30 devant la Régie des alcools, des courses et des jeux. La direction du Parc olympique suivra de près l'évolution des événements dans les prochaines heures et émettra des recommandations au conseil d'administration quant à la tenue des événements.

Les membres du conseil d'administration mentionnent que la sécurité du public est primordiale et que le Parc olympique doit obtenir un degré de confort très élevé quant à cet aspect afin de pouvoir aller de l'avant avec la tenue des événements. La sécurité du public est donc le facteur décisionnel qui doit primer.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 7 h 45.



**Pierre Laporte**  
Président



2023.08.22  
10:18:13 -04'00'

**Denis Privé**  
Secrétaire



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 19 mai 2023 à 12 h 30  
**Endroit : Vidéoconférence TEAMS**

ORDRE DU JOUR

---

1. Adoption de l'ordre du jour \*

|                                            |          |        |         |
|--------------------------------------------|----------|--------|---------|
| Déclaration d'intérêt des administrateurs; | Décision | 2 min. | 12 h 30 |
|--------------------------------------------|----------|--------|---------|

2. Suivi sur les festivals Métro Métro et Fuego Fuego

|            |         |         |
|------------|---------|---------|
| Discussion | 45 min. | 12 h 32 |
|------------|---------|---------|

3. Levée de la séance

\* Documents transmis

\*\*Documents séance tenante



**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 12 h 30 par vidéoconférence, le 19 mai 2023.

**Les membres suivants ont participé à la réunion :**

|                  |                                                                                                                                                                |
|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M <sup>mes</sup> | Annie Bernard<br>Chantal Bilodeau<br>Julie Favreau-Lavoie<br>Francine Labelle<br>Sylvia Morin<br>Marie-Jacqueline Saint-Fleur                                  |
| MM.              | Pierre Laporte, président du conseil<br>Michel Labrecque, président-directeur général<br>Éric Albert<br>Pierre Bellerose<br>François Dépelteau<br>Alain Lavoie |

**Étaient présents à titre d'invités :**

|                  |                                                                      |
|------------------|----------------------------------------------------------------------|
| M <sup>mes</sup> | Joëlle Brodeur<br>Laurence Coll                                      |
| MM.              | Sylvain Bédard<br>Cédric Essiminy<br>Yannick Gareau<br>Alain Laroche |

**Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :**

|                |             |
|----------------|-------------|
| M <sup>e</sup> | Denis Privé |
|----------------|-------------|

---

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

**2. Suivi sur les festivals Métro Métro et Fuego Fuego**

La direction du Parc olympique informe les membres du conseil d'administration qu'aucune décision n'a encore été rendue quant au maintien ou à la révocation du permis d'alcool du promoteur des festivals Métro Métro et Fuego Fuego. La direction du Parc olympique affirme qu'en ce moment il y a trois scénarios envisagés :

1. Annulation du festival Métro Métro s'il y a une décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux de révoquer le permis d'alcool du promoteur, avec réflexion de quelques jours pour le festival Fuego Fuego avant de prendre une décision ;
2. Annulation du festival Métro Métro s'il y a une décision de la Régie des alcools et des jeux de maintenir le permis d'alcool du promoteur, mais avec plusieurs conditions très difficiles à remplir en quelques heures, et qui envoient un message de dangerosité. Toujours avec une réflexion de quelques jours pour le festival Fuego Fuego avant de prendre une décision ;
3. Tenue des festivals Métro Métro et Fuego Fuego avec confirmation du permis d'alcool du promoteur sans condition ou assortie de conditions acceptables.

Le Parc olympique suit donc l'évolution du dossier en collaboration avec les autorités du Ministère du Tourisme, du Ministère de la Sécurité publique, de la Ville de Montréal et du Service de Police de la Ville de Montréal. Les membres du conseil d'administration seront tenus informés et consultés en fonction de l'évolution du dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 13 h 10.

  
\_\_\_\_\_  
**Pierre Laporte**  
Président

 2023.08.22  
10:18:35 -04'00'  
\_\_\_\_\_  
**Denis Privé**  
Secrétaire



**Endroit : Parc olympique, 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal**

|      |                                                                                                                                                                                                                                    |             |         |         |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|---------|---------|
| 1.   | <u>Adoption de l'ordre du jour ; *</u><br>Déclaration d'intérêt des administrateurs;                                                                                                                                               | Décision    | 5 min.  | 16 h 30 |
| 2.   | <u>Présentation de la salle de pilotage pour l'organisation de Fierté-Metallica ;</u>                                                                                                                                              | Information | 20 min. | 16 h 35 |
| 3.   | <u>Adoption des procès-verbaux des conseil d'administration suivants :</u><br>- réunion ordinaire du 28 mars 2023 ; *<br>- réunion extraordinaire du 19 mai 2023 à 7h00 ; *<br>- réunion extraordinaire du 19 mai 2023 à 12h30 ; * | Décision    | 5 min.  | 16 h 55 |
| 4.   | <u>Communication du Président</u>                                                                                                                                                                                                  | Information | 10 min. | 17 h 00 |
| 5.   | <u>Communication du Président-directeur général</u>                                                                                                                                                                                |             |         |         |
| 5.1. | Calendrier des vacances estivales de la direction ; *                                                                                                                                                                              | Information | 5 min.  | 17 h 10 |
|      | [REDACTED]                                                                                                                                                                                                                         |             |         |         |
|      | [REDACTED]                                                                                                                                                                                                                         | Information | 5 min.  | 17 h 15 |
| 5.3. | Photos de l'avancement de la passerelle vertigineuse ; *                                                                                                                                                                           | Information | 5 min.  | 17 h 20 |
| 5.4. | Lettre de report du dépôt du Plans stratégique ; *                                                                                                                                                                                 | Information | 5 min.  | 17 h 25 |
| 5.5. | Désignation d'un remplaçant du PDG en cas d'absence ou d'empêchement ; *                                                                                                                                                           | Décision    | 5 min.  | 17 h 30 |
| 5.6. | Rapport annuel 2022-2023 du Parc olympique ; *                                                                                                                                                                                     | Décision    | 10 min. | 17 h 35 |
| 6.   | <u>Documents déposés à titre d'information - Reddition de comptes annuelle – Période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023</u>                                                                                              | Information | 5 min.  | 17 h 45 |

**\*\*Documents séance tenante**



SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET  
DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

|       |                                                                                                             |             |         |         |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|---------|---------|
| 6.2   | Rapport sur les honoraires professionnels ; *                                                               |             |         |         |
| 6.3   | Déroptions aux politiques tarifaires ; *                                                                    |             |         |         |
| 6.4   | Rapport sur les échanges de services ; *                                                                    |             |         |         |
| 6.5   | Rapport sur les frais de déplacement, de voyages et de représentation des dirigeants et membres du C.A. ; * |             |         |         |
| 6.6   | Liste des principaux fournisseurs ; *                                                                       |             |         |         |
| 7.    | <u>Comité d'audit</u>                                                                                       |             |         |         |
| 7.1.  | Rapport de la présidente – rencontre du 21 juin 2023 ; *                                                    | Information | 15 min. | 17 h 50 |
| 7.2.  | Résultats d'audit des états financiers 2022-2023 ; *                                                        | Information | 5 min.  | 18 h 05 |
| 7.3.  | États financiers au 31 mars 2023 ; *                                                                        | Décision    | 5 min.  | 18 h 10 |
| 7.4.  | Dossier d'affaires de la Stratégie numérique intégrée ; *                                                   | Décision    | 10 min. | 18 h 15 |
| 7.5.  | Contrat migration infonuagique - salle des serveurs ; *                                                     | Décision    | 10 min. | 18 h 25 |
| 8.    | <u>Comité des ressources humaines</u>                                                                       |             |         |         |
| 8.1.  | Rapport du président – rencontres du 7 et 20 juin 2023 ; *                                                  | Information | 15 min. | 18 h 35 |
| 8.2.  | Plan de relève des dirigeants ; *                                                                           | Information | 5 min.  | 18 h 50 |
| 9.    | <u>Comité de gouvernance et d'éthique</u>                                                                   |             |         |         |
| 9.1.  | Rapport de la présidente – rencontre du 14 juin 2023 ; *                                                    | Information | 15 min. | 18 h 55 |
| 9.2.  | Remboursement des dépenses des administrateurs – rappel ; *                                                 | Information | 5 min.  | 19 h 10 |
| 9.3.  | Modification au Règlement 178 de régie interne – rémunération des administrateurs (article 7.1) ; *         | Décision    | 5 min.  | 19 h 15 |
| 9.4.  | Mise à jour de la grille de compétence des administrateurs ; *                                              | Décision    | 5 min.  | 19 h 20 |
| 9.5.  | Recommandation pour la nomination d'un administrateur ; *                                                   | Décision    | 5 min.  | 19 h 25 |
| 10.   | <u>Comité des immobilisations</u>                                                                           |             |         |         |
| 10.1. | Rapport du président – rencontre du 19 juin 2023 ; *                                                        | Information | 15 min. | 19 h 30 |
|       |                                                                                                             | Information | 5 min.  | 19 h 45 |
| 10.3. | Mise à jour du dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique ;                                   | Information | 15 min. | 19 h 50 |
| 10.4. | Plan d'investissements en immobilisations (PDI) 2023-2033 ; *                                               | Décision    | 5 min.  | 20 h 05 |





SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET  
DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

---

11. Varia

12. Huis clos

13. Levée de la séance



**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 16 h 30 au siège situé au 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal, Québec, le 27 juin 2023.

**Les membres suivants ont participé à la réunion :**

M<sup>mes</sup> Annie Bernard  
Chantal Bilodeau  
Julie Favreau-Lavoie  
Francine Labelle  
Sylvia Morin  
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Pierre Laporte, président du conseil  
Michel Labrecque, président-directeur général  
Pierre Bellerose  
François Dépelteau  
Alain Lavoie  
Éric Albert

**Était présente à titre d'invité**

M<sup>mes</sup> Geneviève Limoges en remplacement de M. Sylvain Bédard

**Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :**

M<sup>e</sup> Denis Privé

---

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

**1. Présentation de la salle de pilotage pour l'organisation de Fierté-Metallica**

Les membres du conseil d'administration se présentent à la loge 20 du Stade olympique. Le président-directeur général explique aux membres que cette loge est utilisée à titre de salle de pilotage pour l'organisation des événements simultanés de Fierté Montréal et Metallica au Parc olympique la fin de semaine du 11 au 13 août 2023. L'objectif de cette salle de pilotage est de s'assurer d'identifier tous les éléments nécessaires au bon déroulement des événements alors que le Parc olympique accueillera plus d'une centaine de milliers de spectateurs et spectatrices durant cette fin de semaine.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

**3. Adoption des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration suivantes : réunion ordinaire du 28 mars 2023, réunion extraordinaire du 19 mai 2023 à 7h00 et réunion extraordinaire du 19 mai 2023 à 12h30**

Les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration suivantes : réunion ordinaire du 28 mars 2023, réunion extraordinaire du 19 mai 2023 à 7h00 et réunion extraordinaire du 19 mai 2023 à 12h30 et, sur motion dûment approuvée à l'unanimité, il est résolu de les adopter et d'autoriser le président du conseil et le secrétaire général à les signer.

**4. Communication du Président**

Le président du conseil d'administration revient sur la présentation de la salle de pilotage pour les événements de Fierté Montréal et de Metallica et précise qu'il est satisfait des dispositions mises en place par le Parc olympique pour s'assurer du bon déroulement des événements.

Le président du conseil d'administration partage également son inquiétude générale concernant les conditions météorologiques vécues cet été au Québec.

**5. Communication du Président-directeur général**

**5.1 Mise à jour du dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique**

À la demande des membres du conseil, le président-directeur général aborde d'emblée l'avancement du dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique. Les points 5.1 à 5.6 prévus à l'ordre du jour de la présente section 5 sont par conséquent décalés de 5.2 à 5.7.



Le président-directeur général résume aux membres du conseil les prochaines étapes à réaliser dans ce dossier. Il informe les membres du conseil de l'évolution et de l'adoption du mémoire sur le remplacement de la toiture du Stade olympique par le Conseil des ministres, du processus d'annulation de l'appel de proposition et de la publication d'un avis d'intention pour la conclusion d'un contrat de gré à gré. Une discussion s'en suit.

**5.2 Calendrier des vacances estivales de la direction**

Les membres du conseil prennent connaissance d'un document concernant le calendrier des vacances estivales de la direction du Parc olympique.

**5.4 Photos de l'avancement de la passerelle vertigineuse**

Les membres du conseil prennent connaissance des photos de l'avancement de la passerelle vertigineuse installée tout en haut de la Tour de Montréal. Ces travaux expliquent la fermeture de l'enceinte du Stade olympique pendant la durée des travaux.

**5.5 Lettre de report du dépôt du plan stratégique**

Les membres du conseil prennent connaissance de la lettre du président-directeur général adressée au Secrétariat du Conseil du Trésor concernant le report du dépôt du plan stratégique du Parc olympique de quelques semaines ou au plus de quelques mois.

**5.6 Désignation d'un remplaçant du PDG en cas d'absence ou d'empêchement**

**RÉSOLUTION N° 8083**

**ATTENDU QUE** par sa résolution 8078 du 28 mars 2023, le conseil a approuvé la désignation de M. Alain Larochelle, Vice-président Exploitation et développement commercial, et M. Yannick Gareau, Vice-président Finances et administration, remplaçants provisoires du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ;

**ATTENDU QUE** M. Yannick Gareau quittera ses fonctions au Parc olympique le 29 juin 2023 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de mettre à jour les désignations de membres du personnel pouvant exercer provisoirement les fonctions de président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ;

**ATTENDU QU'**après consultation par le président-directeur général, M. Michel Labrecque, il appert qu'il y a lieu de désigner M. Alain Larochelle, Vice-président Exploitation et développement commercial, et Mme Joëlle Brodeur, Vice-présidente Infrastructures et gestion de projets, remplaçants provisoires du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ;

**ATTENDU QUE** M. Michel Labrecque, président-directeur général, recommande la désignation de M. Alain Larochelle, Vice-président Exploitation et développement commercial, et Mme Joëlle Brodeur, Vice-présidente Infrastructures et gestion de projets, remplaçants provisoires du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ;

**SUR PROPOSITION** de M. François Dépelteau, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

**D'APPROUVER** la désignation de M. Alain Larochelle, Vice-président Exploitation et développement commercial, et Mme Joëlle Brodeur, Vice-présidente Infrastructures et gestion de projets, remplaçants provisoires du président-directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

**5.7 Rapport annuel 2022-2023 du Parc olympique**

**RÉSOLUTION N° 8084**

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance du Rapport annuel 2022-2023 du Parc olympique ;

**ATTENDU QUE** M. Michel Labrecque, président-directeur général, recommande l'adoption d'une résolution du conseil d'administration concernant l'approbation du Rapport annuel 2022-2023 du Parc olympique ;

**SUR PROPOSITION** de M. Pierre Laporte, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

**D'APPROUVER** le Rapport annuel 2022-2023 du Parc olympique, substantiellement conforme au document présenté en annexe de la présente.

**6. Documents déposés à titre d'information – Reddition de comptes annuelle – Période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023**

[REDACTED]

**6.2 Rapport sur les honoraires professionnels**

**6.3 Dérogation aux politiques tarifaires**

**6.4 Rapport sur les échanges de services**

**6.5 Rapport sur les frais de déplacement, de voyages et de représentation des dirigeants et membres du C.A.**

**6.6 Liste des principaux fournisseurs**

**7. Comité d'audit**

**7.1 Rapport de la présidente – rencontre du 21 juin 2023**

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité d'audit faisant suite à la réunion du comité tenue le 21 juin 2023. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information et discussion. M. Alain Lavoie, membre du comité d'audit, présente le dossier d'affaires de la Stratégie numérique intégrée et le contrat de migration infonuagique considérant l'aspect technologies de l'information relié à ces dossiers.

La présidente revient sur les festivals « Metro Metro » et « Fuego Fuego » tenus en mai 2023 sur le nouveau site extérieur du Parc olympique. [REDACTED]

[REDACTED] Le comité d'audit

propose qu'un cadre d'analyse de gestion des risques et une stratégie d'investissement soient développés par le Parc olympique. Une discussion s'en suit.

## **7.2 Résultats d'audit des états financiers 2022-2023**

Les membres du conseil prennent connaissance des résultats d'audit des états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé au 31 mars 2023 par le Vérificateur général du Québec. Le Vérificateur prévoit la délivrance d'un rapport sans réserve sur ces états financiers et fait une recommandation concernant la mise en place de contrôles nécessaires pour assurer la séparation de tâches entourant le processus des écritures de journal.

## **7.3 États financiers au 31 mars 2023**

### **RÉSOLUTION N° 8085**

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance du rapport d'audit du Vérificateur général du Québec concernant les états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2023 ;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance des états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2023 audités par le Vérificateur général du Québec ;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité d'audit à l'effet d'approuver les états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2023 ;

**ATTENDU QUE** madame Marie-Jacqueline Saint-Fleur, présidente du comité d'audit, recommande l'adoption d'une résolution du conseil d'administration concernant l'adoption des états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2023 ;

**SUR PROPOSITION** de M. Alain Lavoie, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

**D'ADOPTER** les états financiers du Parc olympique pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2023 et audités par le Vérificateur général du Québec ; et

**D'AUTORISER** M. Pierre Laporte et Mme Marie-Jacqueline Saint-Fleur à signer ces états financiers au nom du conseil d'administration du Parc olympique.

## **7.4 Dossier d'affaires de la Stratégie numérique intégrée**

### **RÉSOLUTION N° 8086**

**ATTENDU QUE** le Parc olympique entreprend une démarche de transformation numérique et de mise en place d'une Stratégie numérique intégrée ;

**ATTENDU QUE** la Stratégie numérique intégrée vise à déployer de nouveaux services numériques essentiels aux stratégies d'affaires du Parc olympique ;

**ATTENDU QUE** selon les *Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles*, un organisme public doit, pour chaque projet qualifié, obtenir :

- une autorisation au terme de l'étape d'avant-projet, dont la demande est appuyée d'un dossier d'opportunité, et devant être obtenue préalablement au début de la phase de planification ;
- une autorisation au terme de la phase de planification, dont la demande est appuyée d'un dossier d'affaires, et devant être obtenue préalablement au début de la phase d'exécution ;

**ATTENDU QUE** selon les *Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles*, l'autorité chargée d'accorder les autorisations préalablement mentionnées est le conseil d'administration du Parc olympique ;

**ATTENDU QUE** par sa résolution 8059 du 28 juin 2022, le conseil d'administration a approuvé le dossier d'opportunité de la Stratégie numérique intégrée du Parc olympique et accordé au Parc olympique l'autorisation nécessaire tel que prévu aux *Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles* ;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance du dossier d'affaires de la Stratégie numérique intégrée du Parc olympique ;

**ATTENDU QUE** madame Marie-Jacqueline Saint-Fleur, présidente du comité d'audit, recommande d'approuver le dossier d'affaires de la Stratégie numérique intégrée du Parc olympique et d'accorder au Parc olympique l'autorisation nécessaire tel que prévu aux *Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles* ;

**SUR PROPOSITION** de M. Alain Lavoie, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

**D'APPROUVER** le dossier d'affaires de la Stratégie numérique intégrée du Parc olympique et **D'ACCORDER** au Parc olympique l'autorisation nécessaire tel que prévu aux *Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles*.

#### **7.5 Contrat de migration fonduagique – salle des serveurs**

##### **RÉSOLUTION N° 8087**

**ATTENDU QUE** le Parc olympique doit octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de deux serveurs informatiques visant à répondre au remplacement d'équipements technologiques suivant une dégradation prématurée de l'environnement de la salle des serveurs et des télécommunications ;

**ATTENDU QU'**à la suite d'un appel d'intérêt effectué par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, la firme Micro Logic Sainte-Foy ltée a conclu une entente-cadre avec celui-ci ;

**ATTENDU QU'**en conformité avec l'article 48 du Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information, le Parc olympique est autorisé à conclure un contrat de gré à gré avec Micro Logic Sainte-Foy ltée, par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) ;

**ATTENDU QU'**en procédant via le CAG, le Parc olympique utilise un service gouvernemental autorisé et reconnu en approvisionnement de services, de logiciels et d'équipements technologiques ;

**ATTENDU QUE** le Parc olympique souhaite conclure un contrat avec le prestataire de services Micro Logic Sainte-Foy ltée ;

**ATTENDU QUE** l'article 10.1.1 du Règlement 187 concernant la délégation de pouvoirs et autres aspects financiers mentionne que *le conseil d'administration est le seul à pouvoir autoriser le Parc olympique à signer un contrat lorsque, dans le cas d'un contrat d'approvisionnement de biens, la valeur de celui-ci est de 200 000 \$ et plus ; dans le cas d'un contrat de services professionnels ou de services techniques, la valeur est de 500 000 \$ et plus; et, dans le cas d'un contrat de travaux de construction, si la valeur est de 1 000 000 \$ et plus ;*

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la recommandation du vice-président Finances et administration à l'effet de conclure un contrat de gré à gré avec la firme Micro Logic Sainte-Foy ltée ;

**ATTENDU QUE** madame Marie-Jacqueline Saint-Fleur, présidente du comité d'audit, recommande d'approuver l'octroi d'un contrat de gré à gré à la firme Micro Logic Sainte-Foy ltée ;

**SUR PROPOSITION** de M. François Dépelteau, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'octroi d'un contrat de gré à gré avec le prestataire de services Micro Logic Sainte-Foy ltée pour un montant maximum totalisant (avant taxes) 788 288,04 \$, étant entendu que le Parc olympique sera facturé selon les quantités réelles consommées.

## **8. Comité des ressources humaines**

### **8.1 Rapport du président – rencontres du 7 et 20 juin 2023**

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des ressources humaines faisant suite aux réunions du comité tenues les 7 et 20 juin 2023. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et discussion.

Le président du comité informe les membres du conseil des principaux enjeux des négociations collectives en cours. Il informe également les membres du conseil du



mandat de grève de cinq (5) jours à utiliser au moment opportun qui a été voté par les employés syndiqués du Parc olympique. [REDACTED]

Une discussion s'en suit.

## **8.2 Plan de relève des dirigeants**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport relié à la démarche de création du profil de compétences réalisé par la firme Gallagher dans le cadre de leur mandat d'accompagnement externe pour supporter la Direction des ressources humaines dans la gestion de la relève et des talents. Les trois (3) compétences les plus importantes qui ont été identifiées, dans tous les profils, sont les suivantes : communiquer avec clarté, poursuivre des buts inspirants et être orienté vers les clients.

## **9. Comité de gouvernance et d'éthique**

### **9.1 Rapport de la présidente – rencontre du 14 juin 2023**

Les membres prennent acte du rapport verbal de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique faisant suite à la réunion du comité tenue le 14 juin 2023. La présidente présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

### **9.2 Remboursement des dépenses des administrateurs – rappel**

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique rappelle aux membres du conseil qu'ils ont droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions.

### **9.3 Modification au Règlement 178 de régie interne – rémunération des administrateurs (article 7.1)**

#### **RÉSOLUTION N° 8088**

**ATTENDU QUE** l'article 3.4 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (chapitre G-1.02) prévoit que les membres du conseil d'administration sont rémunérés par la société aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement ;

**ATTENDU QUE** le décret numéro 221-2023 *Concernant la rémunération et le remboursement des dépenses de membres du conseil d'administration de certaines sociétés d'État* a été adopté par le gouvernement le 8 mars 2023 ;

**ATTENDU QUE** le Parc olympique souhaite modifier son *Règlement 178 de régie interne de la Société* afin d'y intégrer des modalités de rémunération des administrateurs ;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance des modifications apportées au *Règlement 178 de régie interne de la Société* ;

**ATTENDU QUE** madame Sylvia Morin, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, recommande l'adoption, tel que modifié, du *Règlement 178 de régie interne de la Société* ;

**SUR PROPOSITION** de Mme Chantal Bilodeau, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

**D'ADOPTER** le *Règlement 178 de régie interne de la Société*, tel que modifié et présenté en annexe de la présente.

#### **9.4 Mise à jour de la grille de compétence des administrateurs**

##### **RÉSOLUTION N° 8089**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 15 de la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique (chapitre S-10.2), modifié par la Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives (2022, chapitre 19), la Société est administrée par un conseil d'administration composé de treize membres nommés par le gouvernement, dont le président du conseil et le président-directeur général ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 3.1 de Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1 .02), modifiée par le chapitre 19 des lois de 2022, les membres du conseil d'administration d'une société, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, sont nommés par le gouvernement en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil et la durée de leur mandat ne peut excéder quatre ans ;

**ATTENDU QUE** par sa résolution du 22 septembre 2020, le conseil a approuvé le Profil de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique ;

**ATTENDU QUE** le Parc olympique a développé un outil nommé Matrice des compétences du conseil d'administration aidant le conseil d'administration à évaluer le niveau d'expérience et d'expertise de chaque administrateur à l'égard de différents domaines de compétence, ainsi que la composition du conseil dans son ensemble sur le plan de la diversité ;

**ATTENDU QUE** la Matrice des compétences du conseil d'administration est mise à jour périodiquement afin de l'aligner sur les objectifs stratégiques et d'affaires du Parc olympique ;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la mise à jour de la Matrice des compétences du conseil d'administration ;

**ATTENDU QUE** madame Sylvia Morin, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, recommande l'adoption d'une résolution du conseil d'administration concernant l'approbation de la mise à jour de la Matrice des compétences du conseil d'administration ;

**SUR PROPOSITION** de Mme Annie Bernard, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

**D'APPROUVER** la mise à jour de la Matrice des compétences du conseil d'administration.

#### **9.5 Recommandation pour la nomination d'un administrateur**

##### **RÉSOLUTION N° 8090**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 1 de la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique (chapitre S-10.2) est instituée la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 15 de cette loi, modifié par la Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives (2022, chapitre 19), la Société est administrée par un conseil d'administration composé de treize membres nommés par le gouvernement, dont le président du conseil et le président-directeur général ;

**ATTENDU QU'**en en vertu de l'article 52 de cette loi, la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique est substituée à la Régie des installations olympiques ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 3.1 de Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1 .02), modifiée par le chapitre 19 des lois de 2022, les membres du conseil d'administration d'une société, autres que le président de celui-ci et le président-directeur général, sont nommés par le gouvernement en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil et la durée de leur mandat ne peut excéder quatre ans ;

**ATTENDU QUE** par le décret 218-2020 du 18 mars 2020, madame Christine Fréchette a été nommée membre indépendante du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques, que madame Fréchette a démissionné de son poste d'administratrice le 4 octobre 2022, que son poste est toujours vacant et qu'il y a lieu de le pourvoir ;

**ATTENDU QUE** lors de sa rencontre du 14 juin 2023, le comité de gouvernance et d'éthique a recommandé la nomination de [REDACTED] pour combler le siège vacant au sein du conseil d'administration ;

**ATTENDU QUE** madame Sylvia Morin, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, recommande l'adoption d'une résolution du conseil d'administration concernant la recommandation de la nomination [REDACTED] du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique ;

**SUR PROPOSITION** de Mme Julie Favreau-Lavoie, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

**DE RECOMMANDER** au gouvernement la nomination de [REDACTED] du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique.

## **10. Comité des immobilisations**

### **10.1 Rapport du président – rencontre du 19 juin 2023**

Les membres prennent acte du rapport verbal du président du comité des immobilisations faisant suite à la réunion du comité tenue le 19 juin 2023. Le président présente les dossiers soumis au conseil pour information et pour discussion.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

### **10.3 Mise à jour du dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique**

Le président du comité présente aux membres du conseil une mise à jour verbale concernant le dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique. De plus, le président-directeur général a également informé les membres du conseil concernant l'avancement du dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique en début de rencontre, tel qu'indiqué au point 5.1 du présent procès-verbal.

### **10.4 Plan d'investissements en immobilisation (PDI) 2023-2033**

#### **RÉSOLUTION N° 8091**

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance du Plan d'investissements en immobilisations 2023-2033 du Parc olympique ;

**ATTENDU QUE** les investissements totaux inscrits au Plan d'investissements en immobilisations 2023-2033 du Parc olympique s'élèvent à 565,38 M\$ ;

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité des immobilisations à l'effet d'approuver le Plan d'investissements en immobilisations 2023-2033 du Parc olympique ;

**ATTENDU QUE** M. François Dépelteau, président du comité des immobilisations, recommande l'adoption d'une résolution du conseil d'administration concernant l'adoption du Plan d'investissements en immobilisations 2023-2033 du Parc olympique ;

**SUR PROPOSITION** de Mme Sylvia Morin, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU** :

**D'ADOPTER** le Plan d'investissements en immobilisations 2023-2033 du Parc olympique, tel que joint en annexe de la présente.

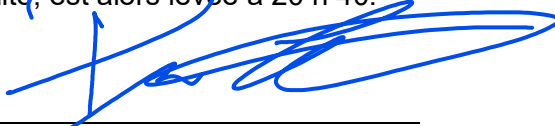
**11. Varia**

Aucun élément n'est inscrit au point varia.

M<sup>e</sup> Denis Privé et M<sup>e</sup> Geneviève Limoges quittent la rencontre à 19 h 55 afin de permettre aux membres du conseil d'administration de tenir un huis clos.

**12. Huis clos**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 20 h 40.

  
\_\_\_\_\_  
**Pierre Laporte**  
Président  
\_\_\_\_\_  
**Denis Privé**  
Secrétaire  
2023.11.06  
15:14:30 -05'00'



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU PARC OLYMPIQUE

Le 7 août 2023 à 8 h 00  
**Endroit : Vidéoconférence TEAMS**

ORDRE DU JOUR

---

1. Adoption de l'ordre du jour \*

|                                             |          |        |         |
|---------------------------------------------|----------|--------|---------|
| Déclaration d'intérêt des administrateurs ; | Décision | 2 min. | 16 h 30 |
|---------------------------------------------|----------|--------|---------|

2. Contrat de développement de la solution technique pour la toiture du  
Stade olympique de Montréal \*

|          |         |         |
|----------|---------|---------|
| Décision | 55 min. | 16 h 32 |
|----------|---------|---------|

3. Levée de la séance

\* Documents transmis

\*\*Documents séance tenante



**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, tenue à 8 h 00 par vidéoconférence, le 7 août 2023.

**Les membres suivants ont participé à la réunion :**

M<sup>mes</sup> Chantal Bilodeau  
Julie Favreau-Lavoie  
Francine Labelle  
Sylvia Morin  
Marie-Jacqueline Saint-Fleur

MM. Pierre Laporte, président du conseil  
Michel Labrecque, président-directeur général  
Éric Albert  
Pierre Bellerose  
François Dépelteau  
Alain Lavoie  
Pierre Schetagne

**Le membre suivant était absent lors de la réunion :**

M<sup>mes</sup> Annie Bernard

**Était présent à titre d'invité :**

M. Sylvain Bédard

**Agissait à titre de secrétaire de l'assemblée :**

M<sup>e</sup> Denis Privé

---

Le président du conseil, M. Pierre Laporte, préside l'assemblée.

Les membres du conseil ayant été dûment convoqués et le quorum des membres étant atteint, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

**1. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sans aucune modification.

Le président demande aux membres du conseil s'ils ont des intérêts à déclarer par rapport aux points à l'ordre du jour afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Aucun administrateur ne déclare d'intérêt.

2. **Contrat de développement de la solution technique pour la toiture du Stade olympique de Montréal**

**RÉSOLUTION N° 8093**

**ATTENDU QU'**en mars 2014, le Parc olympique s'est associé à la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour la réalisation du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique, conformément aux sections II et III du chapitre II de *la Loi sur les infrastructures publiques* ;

**ATTENDU QU'**en octobre 2017, un mémoire présentant le Dossier d'opportunité visant à remplacer la toiture du Stade olympique par une « nouvelle toiture fixe et souple incluant une portion démontable laquelle fera l'objet d'une analyse plus approfondie » a été déposé au Conseil des ministres ;

**ATTENDU QUE** le 19 décembre 2017, la ministre du Tourisme confirme par écrit que le Conseil des ministres autorise le Parc olympique à élaborer le Dossier d'affaires (DA) pour le démantèlement de la toiture actuelle du Stade olympique et son remplacement par une nouvelle selon un mode conception – construction – financement et entretien (CCF+E) ;

**ATTENDU QU'**en octobre 2019, le Parc olympique a lancé un appel de qualification (AQ), première étape d'un appel d'offres public en deux étapes pour le remplacement de la toiture, dans le but de sélectionner un maximum de trois (3) candidats qualifiés pour participer à un appel de propositions (AP) à venir, deuxième étape de l'appel d'offres public en deux étapes ;

**ATTENDU QUE** le 6 mars 2020, au terme de cette étape, une seule candidature a été déposée par un consortium québécois formé des sociétés Pomerleau (à titre d'entrepreneur général et de gestionnaire du projet), Groupe Canam (pour la conception, la fabrication et l'installation de la structure métallique), Montage St-Laurent (pour l'installation de la toiture), Walter P. Moore (pour la conception de la toiture), Pfeifer Fabritec (pour la conception, la fabrication et l'installation de structures câblées), Lemay/ACDF/Gensler (à titre d'architectes) et Vitreco (pour la fabrication et l'installation de l'enveloppe de la toiture (verre et autres revêtements) ;

**ATTENDU QUE** conformément au processus prévu, la candidature de Groupe Pomerleau - Canam (GPC) a été jugée conforme et le comité de sélection a conclu qu'elle regroupait des entreprises considérées comme étant parmi les meilleures en termes d'expertises disponibles sur le marché pour réaliser le projet ;

**ATTENDU QU'**en août 2020, un mémoire intitulé *Demande d'autoriser le lancement de la première portion de l'appel de proposition avec un seul proposant pour le contrat conception – construction – financement et entretien du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique, menant au dépôt d'un dossier d'affaires au Conseil des ministres* a été présenté au Conseil des ministres ;



**ATTENDU QUE** le 2 septembre 2020, le Conseil des ministres a autorisé le lancement de l'AP avec un seul proposant (le Proposant), en l'occurrence la seule équipe s'étant qualifiée au terme de l'AQ, soit GPC ;

**ATTENDU QUE** des changements majeurs sont survenus depuis l'approbation du DO par le gouvernement, il y a bientôt six (6) ans, et que depuis sa décision de 2020, le contexte initial de réalisation du projet est radicalement différent ;

**ATTENDU QUE** la haute complexité technique du remplacement de la toiture a été accentuée par l'obligation de procéder à une mise à niveau du Stade conformément à la plus récente version du *Code national du bâtiment* (CNB 2015), et ce, peu importe la solution de remplacement retenue ;

**ATTENDU QUE** plutôt que de renforcer la structure existante afin d'en augmenter la capacité portante, la solution actuelle privilégie un allègement des charges sur celle-ci par l'installation d'un anneau technique beaucoup plus léger, ce qui n'était pas prévu dans l'AQ ;

**ATTENDU QUE** cette approche, avalisée par un comité d'experts internationaux en ingénierie des structures, consiste à remplacer l'anneau technique actuel, en procédant à son démantèlement et à la conception-construction d'un nouvel anneau technique ;

**ATTENDU QUE** l'allègement des charges sur la structure est incontournable et accroît substantiellement la complexité du projet ;

**ATTENDU QUE** depuis le lancement de l'AQ, plusieurs bouleversements économiques ont été provoqués par la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine, perturbant la circulation des biens et ressources partout sur la planète et entraînant l'économie mondiale dans un cycle inflationniste dont elle n'est pas encore sortie ;

**ATTENDU QUE** la gestion et la résolution des enjeux et des changements majeurs précédemment mentionnés requièrent d'ajuster le cadre contractuel initialement envisagé ;

**ATTENDU QUE** le remplacement de l'anneau technique et de la toiture du Stade olympique seront intégrés dans un seul contrat afin de simplifier la réalisation du projet entre la conception et la réalisation des deux ouvrages, dans une approche collaborative avec GPC ;

**ATTENDU QUE** le 19 juillet 2023, le Conseil des ministres a adopté le mémoire intitulé *Remplacement de l'anneau technique et de la toiture du Stade olympique de Montréal*, visant à prendre acte de la séquence proposée pour les prochaines étapes qui permettra d'assurer la réalisation du projet de remplacement de l'anneau technique et de la toiture, tout en limitant les retards qui mettent à risque la pérennité du Stade, son occupation et les revenus en découlant ;

**ATTENDU QUE** le 26 juillet 2023, le Parc olympique a annulé l'AP en cours et a publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) un avis d'intention pour la conclusion d'un contrat de gré à gré visant le développement de la solution technique du remplacement de l'anneau technique et de la toiture du Stade olympique de Montréal ;

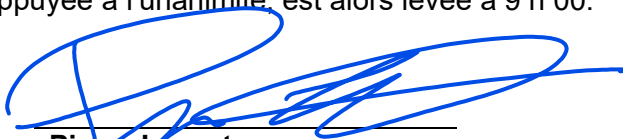
**ATTENDU QUE** cette étape permettra de compléter le DA qui sera remis au gouvernement à l'automne 2023 pour approbation et autorisation de réaliser le projet ;

**ATTENDU QUE** M. Pierre Laporte, président du conseil d'administration, recommande l'octroi du contrat de services pour le développement de la solution technique du remplacement de l'anneau technique et de la toiture du Stade olympique de Montréal à GCPC S.E.N.C, soit l'équipe formée par Pomerleau inc. et Groupe Canam inc. ;

**SUR PROPOSITION** de M. François Dépelteau, dûment appuyée à l'unanimité, il est **RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** l'octroi du contrat de services pour le développement de la solution technique du remplacement de l'anneau technique et de la toiture du Stade olympique de Montréal à GCPC S.E.N.C, soit l'équipe formée par Pomerleau inc. et Groupe Canam inc. **ÉTANT ENTENDU QUE** le budget total nécessaire estimé à ce jour à l'octroi de ce contrat (20 M\$) sera tiré de l'enveloppe budgétaire du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique, incluse au Plan d'investissements en immobilisations 2023-2033, lequel a été approuvé par le conseil d'administration par sa résolution 8091 du 27 juin 2023, et dont les fonds requis à la réalisation sont inscrits au Plan québécois des infrastructures 2023-2033.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée, sur proposition du président du conseil dûment appuyée à l'unanimité, est alors levée à 9 h 00.



**Pierre Laporte**  
Président



2023.11.06  
15:15:03 -05'00'

**Denis Privé**  
Secrétaire